

---




# Cadenassage



Liste sélective des publications  
disponibles au  
Centre de documentation de la CSST

Mai 2009



La prévention, j'y travaille !  


---

## Table des matières

<i>Introduction</i> _____	3
<i>Documents / Sites Internet</i> _____	4
Information générale sur le cadenassage _____	4
Programme de cadenassage _____	8
Réglementation et législation _____	11
Normes _____	13
Rapports d'enquête de la CSST _____	15
<i>Vidéos / DVD</i> _____	21
<i>Formations sur le cadenassage</i> _____	25
Associations sectorielles paritaires (ASP) _____	25

## Introduction

Le cadenassage, ou verrouillage, peut être défini comme étant une série de pratiques et procédures visant à neutraliser toutes les sources d'énergie des équipements d'une machine avant qu'une personne n'y intervienne. Cette méthode de prévention, obligatoire au Québec en vertu de **l'article 185 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)**, permet à un travailleur de s'assurer qu'il peut travailler sur un équipement sans que celui-ci ne puisse être remis en marche accidentellement. Il s'agit donc d'une opération essentielle là où des interventions sur des équipements et machines sont nécessaires, lors de travaux d'entretien ou de réparation par exemple.

Le présent document a pour but de dresser un inventaire des sources documentaires relatives au cadenassage, dans le but de fournir au lecteur l'ensemble des informations, connaissances et outils les plus pertinents du domaine. Nous avons effectué une sélection des meilleures sources d'information présentement disponibles, et ce selon différentes facettes, de manière à fournir une vue d'ensemble complète de la problématique. Ainsi, l'information est regroupée selon les thèmes suivants :

- Documents / Sites Internet :
  - Information générale
  - Programme de cadenassage
  - Réglementation et aspects législatifs
  - Normes canadiennes, américaines et européennes
  - Rapports d'enquête de la CSST
- Vidéos / DVD
- Services offrant des formations sur le cadenassage

Chacune des notices contient un résumé faisant une brève description du document. De plus, les documents et vidéos accompagnés d'une cote peuvent être **empruntés gratuitement** au Centre de documentation de la CSST.

Pour nous joindre :

**Centre de documentation – CSST**  
**1199, rue de Bleury, 4<sup>e</sup> étage**  
**Montréal (Québec) H3B 3J1**  
**(514) 906-3760 ; 1-888-873-3160**  
**documentation@csst.qc.ca**

## Documents / Sites Internet

### *Information générale sur le cadenassage*

---

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction. **Le cadenassage : brochure de prévention**. 2e éd. Anjou, Qué. : L'Association, 2003. 23 p.

- *Information de base sur la procédure de cadenassage. L'information qu'on y retrouve s'applique à plusieurs types de secteurs et ne se restreint pas au domaine de la construction.*

[Cote : BR-280076]

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail - secteur affaires municipales. **Cadenassage [site Internet]**. Montréal : APSAM, 2009-

<http://www.apsam.com/site.asp?page=themes&nid=557>

- *Site de L'APSAM dédié au cadenassage, particulièrement les publications, fiches et autres outils de l'association.*

Barbat, L. et al. **"Maintenance : prévention des risques professionnels."** In *Travail et sécurité*. No. 667, Nov. 2006, 5 p. (Fiche pratique de sécurité / INRS ; 129)

[http://www.inrs.fr/inrs-](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/inrs01_search_view/793AE05126C1DE70C125721F005427F4/$File/ed129.pdf)

[pub/inrs01.nsf/inrs01\\_search\\_view/793AE05126C1DE70C125721F005427F4/\\$File/ed129.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/inrs01_search_view/793AE05126C1DE70C125721F005427F4/$File/ed129.pdf)

- *L'avant, pendant et après des étapes d'une intervention de maintenance. La consignation et la déconsignation y occupent une place prépondérante.*

[Cote : AP-039980]

Bouchard, L. **"La dématérialisation des fiches de cadenassage."** In *Travail et santé*. Vol. 24/no 4, déc. 2008, p. 47, 49-50.

- *Introduction à la gestion des documents électroniques des fiches de cadenassage.*

[Cote : AP-601071]

Bourbonnière, R. et A. Daoust. **"Une norme d'encadrement pour le cadenassage."** In *Travail et santé*. Vol. 21/no 3, Juin 2005, p. 9-12.

- *L'historique et la démarche générale menant à la norme ACNOR Z460, Maîtrise de l'énergie dans les zones dangereuses –cadenassage et autres méthodes.*

[Cote : AP-067004]

Bulzacchelli, M.T. et al. "**Circumstances of fatal lockout/tagout-related injuries in manufacturing.**" In *American journal of industrial medicine*. Vol. 51/no. 10, Oct. 2008, p. 728-734.

- *Analyse d'accidents liés au cadenassage répertoriés par OSHA entre 1984 et 1997 et suggestions pour éviter d'autres accidents similaires.*

[Cote : AP-601097]

Charlot, E., Nadeau, S. et J.-P. Kenné, "**Impact du contrôle du cadenassage sur les risques d'accidents et les coûts de production.**" In *Travail et santé*. Vol. 22/no. 3, Septembre 2006, p. 48-52.

- *Le cadenassage permet de protéger les travailleurs et de diminuer les coûts de production et d'accidents.*

[Cote : AP-068600]

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. **Le cadenassage**. Montréal : CSST, 1985. 4 p. :ill. (Alerte-Action; 12) (DC : 100-1220-12)

- *Mise en garde contre la mise en marche accidentelle de machines.*

[Cote : RE-005519]

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec et Comité paritaire de prévention du secteur forestier. **Ma sécurité, je l'ai toujours en tête! Je cadenasse quand je fais des opérations**. Montréal : CSST, 2008. 1 affiche.

[http://www.csst.qc.ca/NR/rdonlyres/2FC59F11-30EA-47FA-B9E5-0EDD49D579FB/4233/DC\\_900\\_141.pdf](http://www.csst.qc.ca/NR/rdonlyres/2FC59F11-30EA-47FA-B9E5-0EDD49D579FB/4233/DC_900_141.pdf)

- *Affiche illustrant le cadenassage d'une machine forestière.*

[Cote : CS-001100]

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. **Votre vie est en jeu! Cadenassez**. Montréal : CSST, 2008. 1 affiche.

[http://www.csst.qc.ca/NR/rdonlyres/E46C7235-837E-4674-9667-22FD01593C74/4983/DC\\_900\\_150\\_2.pdf](http://www.csst.qc.ca/NR/rdonlyres/E46C7235-837E-4674-9667-22FD01593C74/4983/DC_900_150_2.pdf)

*Affiche rappelant l'importance de cadenasser.*

[Cote : CS-001636]

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick. **Verrouillage-tolérance zéro**. [site Internet]. Saint John, Nouveau-Brunswick : WHSCC, 2008 –

[http://www.whscc.nb.ca/lockout\\_f.asp](http://www.whscc.nb.ca/lockout_f.asp)

- *Information sur le principe de tolérance zéro envers le cadenassage. La législation est expliquée en détails. Des dépliants, des fiches techniques, des autocollants et des affiches sont aussi accessibles via ce site.*

Daoust, A. "**Cadenassage. Partie III, pas de raccourci possible**". In *Travail et santé*. Vol. 17/no 3, sept. 2001, p. 26-29.

- *Description des éléments génériques de base d'une bonne procédure de cadenassage.*

[Cote : AP-260632]

Dehaas, D. "**Making lockout work : the worst accidents and the worst injuries happen not because there wasn't an adequate procedure, but because there wasn't an adequate system to drive the policy**". In : *Occupational health & safety Canada*. Vol. 15/no. 2, Mar. 1999, p. 42-50.

- *Description des éléments de base d'un programme de cadenassage : développement de politiques et procédures, formation et supervision du personnel, équipements à employer.*

[Cote : AP-056362]

États-Unis. Occupational Safety and Health Administration ; Chao, E.L ; Henshaw, J.L. **Control of hazardous energy (lockout/tagout)**. Rév. [S.I.] : OSHA, 2002. iv, 38 p.

<http://www.osha.gov/Publications/osha3120.pdf>

- *Tour d'horizon complet, sous forme de questions-réponses, de la problématique du cadenassage en relation avec l'application de la réglementation américaine de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration) à ce sujet.*

[Cote : BR-000522]

États-Unis. Occupational Safety and Health Administration  
**Control of hazardous energy (lockout/tagout)**. [site Internet].

Washington, D.C. : OSHA, 2008- (Safety and health topics)

<http://www.osha.gov/SLTC/controlhazardousenergy/index.html>

- *Information et documentation sur le verrouillage/étiquetage. La réglementation et les normes américaines sur le cadenassage sont expliquées. Plusieurs cas d'accidents et des solutions sont fournies autant dans le domaine de la construction qu'industriel.*

Grund, E.V. **Lockout/tagout : the process of controlling hazardous energy**. Itasca, Ill. : National Safety Council, 1995. xi, 429 P.

- *Ouvrage examinant la nature et les effets des remises sous tension inopinées, les initiatives gouvernementales pour le développement de normes et règlements en la matière ainsi que l'évolution des mesures préventives.*

[Cote : MO-126703]

**Industrial Accident Prevention Association. Lockout.** Toronto, Ontario: IAPA, 2008, 6 p. : ill. (A health and safety guideline to your workplace)

<http://www.iapa.ca/pdf/lockout.pdf>

- *Information de base sur les procédures, politiques et réglementations liées au cadenassage prenant la forme de questions-réponses. Un tableau dresse une liste de méthodes de cadenassage selon le type de source énergétique.*

[Cote : BR-001889]

**Institut national de recherche et de sécurité. Intervention sur un équipement de travail : réflexions pour la sécurité lors des arrêts.** Paris : INRS, 2008. 24 p. ill. (INRS : ED 6038).

[http://www.inrs.fr/INRS-](http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01_catalog_view_view/2E7993D905813ADCC125753F00541699/%24FILE/ed6038.pdf)

[PUB/inrs01.nsf/inrs01\\_catalog\\_view\\_view/2E7993D905813ADCC125753F00541699/%24FILE/ed6038.pdf](http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01_catalog_view_view/2E7993D905813ADCC125753F00541699/%24FILE/ed6038.pdf)

- *Examen des différentes méthodes de fonctionnement possibles lors d'interventions sur une machine, y compris la consignation. Les avantages et les risques des différentes méthodes de travail sont identifiés.*

[Cote : MO-028709]

**Lamothe, B. "Le cadenassage: sécurité à la clé".** (DC : 100-1230-41). In *Prévention au travail*. Vol. 7/no. 1, 1994, p. 15-22.

- *Description des risques associés à des machines non cadenassées accompagnée d'exemples d'accidents graves. L'auteur fait également une brève description des étapes d'une méthode de cadenassage type.*

[Cote : AP-039776]

**Poulin, S. Le cadenassage : électricité et autres sources d'énergie.** Montréal : APSAM, 2006. (6) p. : ill. (Fiche technique / APSAM ; 20).

<http://www.apsam.com/publication/fiche/FT20.pdf>

- *Proposition d'une démarche d'implantation d'une procédure de cadenassage accompagnée d'exemples concrets.*

[Cote : RE-005566]

**Préventex. Le cadenassage.** St-Lambert, Préventex, 2007, c2005. 32p.

<http://www.preventex.qc.ca/documentation/fr/cadenassage.pdf>

- *Guide détaillée sur le cadenassage ; la législation, l'implantation d'un programme de cadenassage, les procédures de travail, l'étiquetage et le matériel utilisé.*

[Cote : MO-028388]

**Worksafe Alberta. Lockout/tagout.** [site Internet]. Edmonton, Alberta : Worksafe Alberta, 2008 –

[http://employment.alberta.ca/whs/network/hsttopics/general\\_safety/lockout.asp](http://employment.alberta.ca/whs/network/hsttopics/general_safety/lockout.asp)

- *Ce site contient des directives et des guides sur le verrouillage.*

## **Programme de cadenassage**

---

Un **programme de cadenassage** se définit comme étant l' « ensemble des actions et éléments d'encadrement du cadenassage. Le programme encadre la procédure de cadenassage, la formation, les audits, la responsabilité des participants, la documentation, la normalisation de l'affichage et de l'équipement utilisés » (Daoust, 2003).

Les documents suivants traitent de cet aspect particulier du cadenassage :

**American Society of Safety Engineers ; Kelley, S.M. Lockout/tagout : a practical approach.** Des Plaines, Ill. : ASSE, 2001. x, 198 p. : ill.

- *Le manuel rassemble et explique tous les aspects du cadenassage et décrit de manière pratique comment développer un programme de cadenassage. Une liste de contrôle, un exemple de programme ainsi que l'intégralité de la norme OSHA 29 CFR 1910.147 complètent le document.*

[Cote : MO-024890]

**Association de santé et sécurité des pâtes et papiers du Québec ; Association de santé et sécurité des industries de la forêt du Québec. Système de cadenassage : manuel de référence.** [S.l.] : ASSPPOQ et ASSIFQ, 2008, 2<sup>e</sup> éd.. 61 p. : ill.

- *Ce guide de gestion du système de cadenassage se veut un outil de référence pouvant être utilisé dans tous les types d'entreprises. On décrit toutes les étapes de l'implantation d'un système de cadenassage ainsi que son intégration dans la gestion globale de l'entreprise. De nombreux exemples de procédures se trouvent en annexe.*

[Cote : MO-128015]

**Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes. [Cadenassage] : procédures suggérées .:** Anjou : ASP Imprimerie, 2003.

<http://www.aspimprimerie.qc.ca/fichier/contenupublication/CadenassageProcduresSuggerees.pdf>

- *Procédure décrivant les étapes nécessaires à l'application du cadenassage en imprimerie. Contient également des suggestions pour le partage des rôles et responsabilités des différents intervenants au niveau du système de cadenassage.*

[Cote : BR-001957]

**Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes et N. Laurenzi. Le Cadenassage : une sage obligation : guide.** Anjou : ASP Imprimerie, 2008.

- *Ce guide présente une démarche facile à suivre et des outils pouvant contribuer à l'implantation du cadenassage dans une entreprise.*

<http://www.aspimprimerie.qc.ca/fichier/contenupublication/Guide%20sur%20le%20cadenassage%20en%20imprimerie.pdf>

[Cote : MO-128943]

**Blackburn, Y. et A. Métra. "Cadenassage : un service d'installations matérielles qui gère ses énergies!"** In Objectif Prévention. Vol. 29/no 3, 2006, p. 30-31.

[http://www.asstsas.qc.ca/wksDocuments/asstsas/document\\_application/pdf/op293030.pdf](http://www.asstsas.qc.ca/wksDocuments/asstsas/document_application/pdf/op293030.pdf)

- *Description de la procédure de cadenassage implantée au Centre de santé et de services sociaux de Jonquière.*

[Cote : AP-600956]

**Chinniah, Y. et al. Analyse comparative des programmes et des procédures de cadenassage appliqués aux machines industrielles.** Montréal, IRSST, 2008. x, 61 p. (Études et recherches : sécurité des outils, des machines et des procédés industriels / IRSST ; R-587)

<http://www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/R-587.pdf>

- *Inventaire et analyse des écrits et programmes sur le cadenassage disponibles dans la littérature et appliqués dans une dizaine d'usines différentes. Les auteurs établissent ensuite un procédé modèle et complet.*

[Cote : MO-028544]

**Chinniah, Y. et al. Étude comparative des programmes et procédures de cadenassage appliqués aux machines industrielles : communications orales.** Montréal, IRSST, 2008. 35 p.

<http://www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/Chinniah-Fr.pdf>

- *Présentation « PowerPoint » résumant l'Étude du même nom analysant les écrits et les programmes sur le cadenassage disponibles dans la littérature.*

[Cote : MO-028393]

**Daoust, A. Le cadenassage, une question de survie.** Napierville, Qué. : Le Groupe communication Sansectra inc., 2003. 94 p. : ill.

- *Outil de référence permettant de mettre en oeuvre une approche sensée de cadenassage en lien avec les législations et les normes en vigueur. On y retrouve les règles à suivre pour travailler en toute sécurité lorsque le cadenassage n'est pas possible, ainsi que huit histoires de cas réellement survenues.*

[Cote : MO-124872]

Daoust, A. **"L'outil est-il vraiment cadenassé?"** In *Travail et santé*. Vol. 17/no 2, juin 2001, p. 32-37.

- *Traite de la documentation du cadenassage comme préalable à une application sécuritaire de la procédure. On y énumère les éléments de base pour la mise en place d'une documentation appropriée.*

[Cote : AP-060155]

Daoust, A. **"Sécurité des machines-partie II : faut-il toujours cadenasser les équipements?"**. In *Travail et santé*. Vol. 19/no 1, mars 2003, p. 46-49.

- *Présentation de méthodes alternatives lorsqu'il est impossible de sécuriser l'équipement par le cadenassage.*

[Cote : AP-062287]

Institut national de recherche et de sécurité et Caisses régionales d'assurance maladie. **Consignations et déconsignations.**

Paris : INRS, 1993. 23 p. (INRS ED 754)

- *Guide expliquant la démarche pour établir une procédure de cadenassage lors d'interventions sur des machines ou installations industrielles. Des exemples illustrent comment maîtriser différentes sources d'énergie.*

[http://www.inrs.fr/inrs-](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/inrs01_search_view/34D7CB672FCD427AC1256CD90050BBDA/$File/ed754.pdf)

[pub/inrs01.nsf/inrs01\\_search\\_view/34D7CB672FCD427AC1256CD90050BBDA/\\$File/ed754.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/inrs01_search_view/34D7CB672FCD427AC1256CD90050BBDA/$File/ed754.pdf)

[Cote : MO-126203]

Préventex - Association paritaire du textile. **"Verrouillage/cadenassage : c'est connu..."**. In *Préventex*. Vol.16/no 1, 1999, 4 p. <http://www.preventex.qc.ca/documentation/fr/verr.pdf>

- *Identification des sources d'énergie et application sommaire d'une procédure de cadenassage.*

[Cote : RE-005581]

Workers' Compensation Board of British Columbia. **Lockout**. Vancouver : WCB, 2005. 38 p. : ill. (BK 21). Page d'accueil visionnée le 12/11/2007.

[http://www.worksafebc.com/publications/health\\_and\\_safety/by\\_topic/assets/pdf/lockout.pdf](http://www.worksafebc.com/publications/health_and_safety/by_topic/assets/pdf/lockout.pdf)

- *Ouvrage présentant les procédés de cadenassage. En plus d'une introduction sur ce sujet, on y décrit les étapes d'implantation d'une procédure de cadenassage, les rôles et responsabilités des employeurs et travailleurs ainsi que la réglementation.*

[Cote : MO-021518]

## Réglementation et législation

---

### L'article 185 du RSST

Le cadenassage est une obligation légale de l'employeur au Québec. En effet, l'article 185 du **Règlement sur la santé et la sécurité du travail** définit les exigences suivantes relatives au cadenassage :

*« Avant d'entreprendre tout travail de maintenance, de réparation ou de déblocage dans la zone dangereuse d'une machine, les mesures de sécurité suivantes doivent être prises, sous réserve des dispositions de l'article 186 :*

*1° la mise en position d'arrêt du dispositif de commande de la machine ;*

*2° l'arrêt complet de la machine ;*

*3° le cadenassage, par chaque personne exposée au danger, de toutes les sources d'énergie de la machine, de manière à éviter toute mise en marche accidentelle de la machine pendant la durée des travaux. »*

**D. 885-2001, a. 185.**

Cependant, certaines exceptions sont prévues à l'article 186 pour des circonstances particulières:

*« Lorsqu'un travailleur doit accéder à la zone dangereuse d'une machine à des fins de réglage, de déblocage, de maintenance, d'apprentissage ou de réparation, incluant la détection d'anomalie de fonctionnement, et que, pour ce faire, il doit déplacer ou retirer un protecteur, ou neutraliser un dispositif de protection, la machine ne doit pouvoir être mise en marche qu'au moyen d'un mode de commande manuel ou que conformément à une procédure sécuritaire spécifiquement prévue pour permettre un tel accès. Ce mode de commande manuel ou cette procédure doit présenter les caractéristiques suivantes :*

*1° il rend inopérant, selon le cas, tout autre mode de commande ou toute autre procédure ;*

*2° il ne permet le fonctionnement des éléments dangereux de la machine que par l'intermédiaire d'un dispositif de commande nécessitant une action continue ou un dispositif de commande bimanuel ;*

*3° il ne permet le fonctionnement de ces éléments dangereux que dans des conditions de sécurité accrue, par exemple, à vitesse réduite, à effort réduit, pas à pas ou par à-coups. »*

**D. 885-2001, a. 186.**

La documentation suivante traite des aspects **législatifs et réglementaires** du cadenassage:

**Chinniah, Y. et al. " Le cadenassage : mal connu et peu utilisé au Québec. "** In *Québec industriel*. Vol. 24/no 7, mars 2009, p. 24-25.

- *Survol de la réglementation et des normes concernant le cadenassage. Termine avec une introduction au programme de cadenassage.*

[Cote : AP-601256]

**Daoust, A. "Cadenassage : un mode d'emploi, une question de survie".** In *Travail et santé*. Vol. 17/no 1, mars 2001, p. 13-16.

- *Article qui traite de la législation canadienne reliée au cadenassage, de la notion d'énergie zéro et de la mise en place d'une procédure de cadenassage.*

[Cote : AP-282289]

**Daoust, A. "Cadenasser les équipements : cette obligation s'applique-t-elle à notre secteur? "** In *Objectif Prévention*. Vol. 27/no. 1, 2004, p. 17-19.  
[http://www.asstsas.qc.ca/wksDocuments/asstsas/document\\_application/pdf/op271017.pdf](http://www.asstsas.qc.ca/wksDocuments/asstsas/document_application/pdf/op271017.pdf)

- *Cet article traite de l'obligation de cadenasser les équipements dans les secteurs des services sociaux et de la santé. La réponse est affirmative. La réglementation québécoise concernant le cadenassage y est commentée et expliquée.*

[Cote : AP-260738]

**Métra, A. "En santé et en sécurité du travail, en quoi consiste le cadenassage?"** In *Objectif Prévention*. Vol. 29/no 3, 2006, p. 28-29  
[http://www.asstsas.qc.ca/wksDocuments/asstsas/document\\_application/pdf/op293028.pdf](http://www.asstsas.qc.ca/wksDocuments/asstsas/document_application/pdf/op293028.pdf)

- *Résumé de la réglementation sur le cadenassage, en particulier concernant les milieux de la santé et des services sociaux.*

[Cote : AP-600957]

**Mutawe, A.M ; Tsunehara, R ; Glaspey, L.A. "OSHA's lockout/tagout standards : a review of key requirements".** In *Professional safety*. Vol. 47/no. 2, Feb. 2002, p. 20-24.

- *Revue des principales exigences légales en ce qui concerne le cadenassage aux États-Unis.*

[Cote : AP-160892]

## Normes

---

### Canada

#### **CSA : Z460-05**

**Association canadienne de normalisation. Maîtrise des énergies dangereuses : cadenassage et autres méthodes.** Mississauga, Ont. : ACNOR, 2006. ix, 100 p. : ill.

- *Norme canadienne donnant des consignes pour le cadenassage des machines, des procédés et des équipements. De manière plus spécifique, cette norme fournit des renseignements sur :*
- *Les responsabilités des personnes impliquées dans le processus ;  
Les procédures d'identification des risques et d'attribution des tâches ;  
Les éléments d'un programme de cadenassage ;  
Les cas d'exception où les méthodes traditionnelles de cadenassage ne sont pas possibles ;  
La formation et la communication ;  
Les méthodes de gestion du processus de cadenassage.*

[Cote : NO-003738]

### États-Unis

#### **ANSI /ASSE: A10.44-2006**

**American Society of Safety Engineers. Construction and demolition operations : control of energy sources (lockout/tagout) for construction and demolitions operations.** Des Plaines, Ill: ASSE, 2006. 21 p.

- *Norme sur le cadenassage utilisé lors d'opérations de constructions ou de démolition sur un chantier ou en industrie.*

[Cote : NO-003982]

#### **ANSI /ASSE: Z244.1-2003(R2008)**

**American Society of Safety Engineers. Control of hazardous energy lockout/tagout and alternative methods.** Des Plaines, ill: ASSE, 2003. ix, 58 p. : ill.

- *Cette norme décrit les exigences pour le contrôle de l'énergie des machines, équipements et procédés pouvant présenter un danger auprès des travailleurs. Elle établit des exigences et des objectifs de performance pour les procédures, techniques et méthodes visant à protéger les travailleurs dans les situations où une remise sous tension inopinée peut se produire.*

[Cote : NO-121028]

**NFPA: 70E-2009**

**National Fire Protection Association. Standard for electrical safety in the workplace.** 2009 ed. Quincy, Mass. : NFPA, c2008. 98 p. : ill.

- *Cette norme couvre l'installation des conducteurs électriques, des équipements électriques et des équipements qui assurent la signalisation et les communications.*

[Cote : NO-260016]

**Europe**

**ISO: 14118:2000**

**Organisation internationale de normalisation. Sécurité des machines : prévention de la mise en marche intempestive.** Genève : ISO, 2000.

- *Norme internationale spécifiant les mesures de sécurité intégrées destinées à empêcher la mise en marche intempestive d'une machine, afin que les interventions humaines dans des zones dangereuses puissent avoir lieu en sécurité. (Une norme française **AFNOR NF EN 1037 + A1 :2008** porte le même titre et est disponible à la cote NO-120621. Elle contient la norme EN 1037 de 1995 avec un addendum de 2008)*

[Cote : NO-120761]

## Rapports d'enquête de la CSST

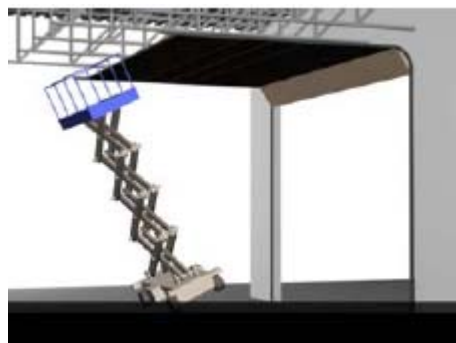
Les rapports d'enquête suivants décrivent des accidents mortels ou avec blessures dont les causes sont liées à la procédure de cadenassage, ou à l'absence de celle-ci.

Les rapports d'enquête de la CSST sont disponibles sur le site Internet du **Centre de documentation de la CSST**, à l'adresse suivante : <http://www.centredoc.csst.qc.ca/>. Sous l'option Rapport d'enquête, un profil prédéfini de recherche permet d'accéder à l'ensemble des rapports d'enquête de la CSST impliquant les procédures de cadenassage.

**Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. Direction régionale de Montréal 2. Rapport d'enquête d'accident : accident mortel survenu à un travailleur de la compagnie Technologie Lanconnect inc. lorsque la plateforme élévatrice dans laquelle il prend place se renverse le 24 octobre 2008 à l'entreprise Métro Richelieu inc. située au 11555, rue Maurice-Duplessis à Montréal.** Québec : CSST, 2009.

<http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003773.pdf>

<http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad003773.mov>



Dans la matinée du 24 octobre 2008, deux travailleurs de la compagnie Technologie Lanconnect inc. s'affairent à remplacer un câble du réseau informatique sur toute la longueur d'un des garages de réception/expédition de Métro Richelieu inc. Pour effectuer cette tâche, les deux travailleurs sont debout sur une plateforme élévatrice mobile. M. "D" opère la plateforme élévatrice et son collègue M. "E" l'assiste pour passer le câble. À un certain moment, la porte de garage se déplace vers le haut. M. "E" sort à l'extérieur pour arrêter la course de la porte mais sans succès. La porte continue de s'ouvrir et pousse la plateforme élévatrice, ce qui la fait basculer, entraînant avec elle M. "D". En tombant sur le sol, le travailleur se blesse gravement à la tête. Son décès est constaté quelques heures plus tard à l'hôpital. Conséquences: le travailleur décède de ses blessures. Causes: 1) la planification des travaux est déficiente en regard de l'identification des dangers lors des travaux en hauteur à proximité de portes de garage. 2) la gestion des activités de cadenassage est déficiente. 3) l'emplacement du câble à remplacer amène les travailleurs à positionner la plateforme élévatrice dans la trajectoire de la porte de garage alors qu'elle est fonctionnelle.

[Cote : EN-003773]

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. Direction régionale de Québec. **Rapport d'enquête d'accident : accident mortel survenu à un travailleur le 18 janvier 2008 chez Les Entreprises de Stoneham inc. situé au 1420, chemin du Hibou à Stoneham.** Québec : CSST, 2008.

<http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003723.pdf>

<http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad003723.pdf>

	<p><i>Le 18 janvier 2008 vers 8h55, sur la tour motrice de la remontée mécanique F, le travailleur, un chef-mécanicien, est entraîné par le mouvement du câble dans la zone de coincement formée par le câble et la poulie motrice alors qu'il installe un panneau protecteur sur l'enceinte du moteur de l'équipement. Conséquences: le travailleur décède suite à ses multiples blessures. Causes: 1) la remontée mécanique F est démarrée alors que le travailleur prend appui sur le câble. 2) la planification in extremis des travaux d'installation du panneau protecteur sur le moteur est déficiente. 3) la gestion des activités de <b>cadenassage</b> lors des travaux de maintenance sur les remontées mécaniques est déficiente.</i></p>
---	---

[Cote : EN-003723]

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. Direction régionale de la Chaudière-Appalaches. **Rapport d'enquête d'accident : accident mortel survenu à un travailleur le 8 mai 2007 à l'entreprise Royal Mat inc. située au 132, 181e Rue, parc industriel à Beauceville.**

Québec : CSST, 2007.

<http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003687.pdf>

<http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad003687.pdf>



*Le 8 mai 2007, un travailleur qui effectue des travaux de maintenance sur un vérin hydraulique d'une presse, subit des blessures sévères à la tête suite à la projection de la bride de retenue des joints d'étanchéité d'un vérin. Conséquences: le travailleur décède le 12 mai 2007 à la suite de traumatismes sévères à la tête. Causes: 1) le serrage des joints d'étanchéité d'un vérin hydraulique d'une presse est effectué alors qu'elle est en marche. 2) la maintenance de la presse est déficiente. 3) la gestion des activités de **cadennassage** lors de la maintenance de la presse est inadéquate.*

[Cote : EN-003687]

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. Direction régionale de Montréal 1. **Rapport d'enquête d'accident : accident mortel survenu à un travailleur le 7 janvier 2004 à l'entreprise Mondugno Hortibec inc., située au 5800, rue Kieran à Montréal (arrondissement Saint-Laurent). Québec : CSST, 2004.**

<http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003439.pdf>

<http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad003439.pdf>



*Le 7 janvier 2004 vers 10h30, le travailleur, journalier préposé au nettoyage de la salle de tamisage de terre et de terreau de jardinage termine le nettoyage de l'aire principale de la salle où étaient entreposés les ballots de tourbe tamisée. Puis, il sélectionne au tableau de contrôle l'opération du système de convoyeurs requise pour le tamisage à venir. Le travailleur se dirige ensuite vers le convoyeur horizontal qui tourne à vide. Il nettoie le dessous où il y a accumulation de poussière de tourbe provenant de la dernière opération de tamisage. Au moment où il emprunte le couloir étroit situé entre le tambour de queue du convoyeur et le mur du bâtiment, une pièce de ses vêtements se prend dans les ailettes du tambour de queue. Le travailleur tente en vain de se dégager. Conséquences: tiré par ses vêtements qui s'enroulent, le travailleur est trituré et coincé mortellement entre la structure du convoyeur et le tambour de queue du convoyeur. Le contrôle déficient de l'application de la méthode de **cadennassage** du système de convoyeurs de la salle de tamisage serait l'une des causes de l'accident.*

[Cote : EN-003439]

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec. **Rapport d'enquête d'accident : accident mortel survenu à un travailleur le 8 mai 2003, à l'usine "Les Produits Multifoam International inc." de St-Nicéphore.** Québec : CSST, 2003.

<http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003404.pdf>

<http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad003404.pdf>



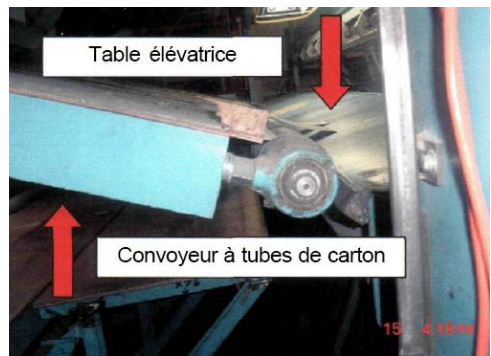
*Le 8 mai 2003 vers 9h30, un accident de travail survient sur le nouveau carrousel. Au moment où le travailleur effectue des ajustements à un moule, l'appareil de levage se met en fonction vers le haut. Le travailleur se fait alors coincer au niveau du tronc entre le moule et la structure de métal du carrousel. Conséquences: le travailleur subit des blessures multiples causant son décès. Causes: 1) la procédure de **cadénassage** n'est pas mise en application. 2) la station d'entretien n'est pas opérationnelle. 3) le bouton de réarmement n'est pas localisé adéquatement. 4) l'organisation du travail est déficiente.*

[Cote : EN-003404]

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. Direction régionale de Saint-Jean-sur-Richelieu. **Rapport d'enquête d'accident : accident mortel survenu à un travailleur le 14 mai 2002 à l'établissement Domco Tarkett inc. au 1001, rue Yamaska est à Farnham.** Québec : CSST, 2003.

<http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003380.pdf>

<http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad003380.pdf>



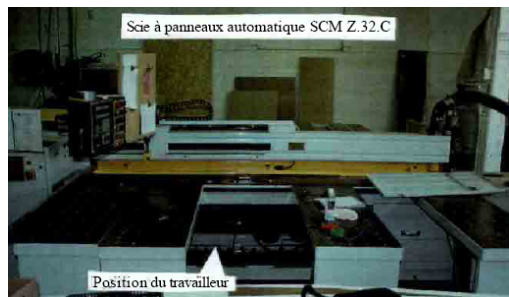
*Un mécanicien-soudeur est coincé au niveau du cou entre le convoyeur à tubes de carton et la table élévatrice, dans la section bobinage de la table d'inspection Darwen. Conséquence: décès du travailleur. Causes: 1) un outil du travailleur se déplace, passe au-dessus d'un détecteur de proximité et provoque la fermeture des pièces mobiles de la machine. 2) le travailleur a accès à l'arrière de la bobineuse par une ouverture non protégée. 3) la méthode de travail utilisée pour effectuer la réparation est dangereuse. 4) la procédure de **cadénassage** est incomplète, peu connue et peu appliquée.*

[Cote : EN-003380]

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.  
Direction régionale de la Yamaska. **Rapport d'enquête d'accident :  
accident mortel survenu à un travailleur le 27 mars 2002 à l'entreprise  
Pro-Systèmes APX inc.** Québec : CSST, 2002.

<http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003339.pdf>

<http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad003339.pdf>



*Le travailleur doit replacer une pièce de caoutchouc sur le chariot de la scie. Cette pièce est située sous la table de scie numérique. Il approche le matériel dont il aura besoin pour effectuer son travail et retire les panneaux qui l'empêchent de se glisser sous la scie. Sa première opération consiste à déterminer le diamètre de la mèche qu'il utilisera pour refaire les filets du trou de la vis qui sont endommagés. Il se dirige au panneau de contrôle et place la scie en mode manuel, de manière à pouvoir déplacer et arrêter le chariot à l'emplacement désiré. Il active le déplacement du chariot et l'arrête lorsqu'il devient accessible. L'alimentation de la machine n'est pas coupée et les sources d'énergie ne sont pas cadenassées. Il se couche sous la table avec la mèche dans la main afin d'évaluer le diamètre du trou à percer. Il ne se doute pas que l'interrupteur de position, qui est à proximité de sa main, peut activer le déplacement du chariot s'il y touche. Lors de son opération, il accroche le bras pivot de l'interrupteur de position. Le chariot, qui est soulevé, descend soudainement sous la table et se met ensuite en mouvement en direction du travailleur. La descente du chariot sectionne une partie de l'index droit du travailleur et la vitesse à laquelle le moteur entraîne le chariot ne donne pas suffisamment de temps au travailleur pour se déplacer. Le chariot coince alors mortellement le travailleur contre la structure de la machine. Causes: 1) le travailleur touche un interrupteur de position qui actionne le déplacement du chariot. 2) le travailleur effectue la réparation alors que la scie est en mode manuel et que l'alimentation n'est pas coupée. 3) les sources d'énergie de la scie ne sont pas **cadenassées**.*

[Cote : EN-003339]

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. Direction régionale de la Chaudière-Appalaches. **Rapport d'enquête d'accident : accident mortel survenu à un travailleur à l'emploi de Domtar inc. le 20 octobre 2001 à l'usine de Produits forestiers Domtar Ste-Marie à Ste-Marie de Beauce.** Québec : CSST, 2002.

<http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003322.pdf>

<http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad003322.pdf>



*Un travailleur se fait entraîner lors de manœuvres de lubrification (graissage) par un tourne-pièce en mouvement d'un convoyeur à chaînes utilisée pour le transfert de madriers. Conséquence: le travailleur subit des blessures mortelles. Causes: 1) la méthode de travail utilisée ne permet pas une lubrification (graissage) sécuritaire. 2) la planification visant la sécurité lors de l'implantation du transfert est insuffisante. 3) les mesures de surveillance déficientes permettent de ne pas appliquer la procédure de **cadénassage** établie.*

[Cote : EN-003322]

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec. **Rapport d'enquête d'accident : accident mortel survenu à un travailleur, le 30 juillet 2001, à l'usine de Corus S.E.C. à Cap-de-la-Madeleine.** Québec : CSST, 2001

<http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003277.pdf>



*Lors d'un travail de maintenance sur une machine, celle-ci se referme, coinçant un des travailleurs affectés à ce travail. Le travailleur décède sur le coup. Causes retenues: 1) les sources d'énergie pouvant entraîner un mouvement accidentel de la machine n'ont pas été neutralisés avant le début des travaux 2) l'aménagement du lieu de travail permettait l'actionnement accidentel de l'interrupteur de position qui a déclenché le mouvement de la machine 3) les travailleurs ne connaissaient pas le rôle de l'interrupteur de position de la machine. Cela faisait en sorte qu'ils croyaient qu'aucun mouvement accidentel de celle-ci n'était possible dans la position où elle se trouvait au moment de l'accident 4) l'application de la procédure de **cadénassage** de l'établissement était déficiente, particulièrement lors des réparations de bris.*

[Cote : EN-003277]

## Vidéos / DVD

**American Water Works Association. Safety first : lockout/tagout for water distribution.** Denver, Col : AWWA, 2003. 1 vidéocassette (12 min) ; 1/2 po (VHS).

- Vidéo établissant les principes de base pour accomplir un processus de cadenassage du système de distribution publique de l'eau. Il faut connaître la liste des équipements à cadenasser, avoir tous les dispositifs d'immobilisation, suivre un plan de communication avec tous les intervenants, enfin remplir le formulaire de mise à l'arrêt. La formation régulière du personnel est importante.

[Cote : VC-001643]

**Association canadienne de normalisation. Lockout made easy.**

Georgetown, Ont., Training Services, 2005, 1 vidéodisque (DVD), (22 min).

- Regroupe deux documents de formation sur le verrouillage basés sur la norme CSA Z460-05. Le premier passe en revue les types d'énergie dangereuse rencontrés en milieu industriel : électrique, hydraulique, pneumatique, thermique, mécanique, chimique, rayonnante. Il faut donc se prémunir contre ces dangers potentiels lors des travaux d'entretien, de nettoyage et de réparation des machines. Le second insiste sur les procédures de travail à suivre pour effectuer de manière sécuritaire les opérations de verrouillage et de déverrouillage.

[Cote : DV-000094]

**Association pour la sécurité au travail dans l'industrie forestière de l'Ontario. Mobile machine lockout : safety meeting topics.**

North Bay, Ont., ASTIFO, 2004. 1 vidéocassette (9 min). 1/2 po (VHS) + 3 guides.

- L'exposition des opérateurs et des mécaniciens aux sources d'énergie non-controlées (hydraulique, électrique, cinétique, et thermique) lors de l'opération, de la maintenance ou de la réparation de machines forestières mobiles est la cause principale de blessures graves ou de décès. Ce vidéo décrit les dangers associés à ces sources d'énergie et une marche à suivre pour des procédures sécuritaires de stationnement, de mise à l'arrêt, de cadenassage et de création d'un état d'énergie zéro.

[Cote : VC-001711]

**Coastal Safety Environmental. Verrouillage et étiquetage : la foudre en bouteille.** : Coastal technologies Corporation , 2008. 1 vidéodisque (DVD), (15.16 min) + 1 brochure d'accompagnement.

- *Il est impossible de contenir l'énergie de la foudre mais il est possible de maîtriser et de bloquer les sources d'énergie destinées au fonctionnement d'équipements industriels. Après une distinction entre le cadenassage et l'étiquetage, les types d'énergie utilisés en industrie sont passés en revue. Les principes de base du verrouillage et de l'étiquetage ainsi que les différentes étapes du cadenassage et de l'étiquetage sont expliqués en détail. Le retrait du verrouillage et la remise sous tension sont abordés. L'importance des procédures de contrôle des systèmes de verrouillage et la formation du personnel sont soulignées.*

[Cote : DV-000272]

**Coastal Training Technologies Corporation. Lockout tragedy.** Virginia Beach, Virg. : Coastal Training Technology, 2001. 1 vidéocassette (16 min) ; 1/2 po (VHS).

- *Histoire d'un électricien décédé à la suite d'un choc électrique. Il avait négligé de couper le courant en ne cadenassant pas la source d'électricité. Description de l'accident. Témoignage des parents. Analyse des causes de l'accident. La raison principale est le manquement à la mise à l'arrêt du système électrique. Le film explique les différentes étapes du cadenassage. Il insiste sur la responsabilité de l'employeur à fournir la formation nécessaire ainsi que les équipements de protection à ses employés.*

[Cote : VC-001438]

**Coastal Training Technologies Corporation. Verrouillage/étiquetage.** Virginia Beach, Virg. : Coastal Training Technologies, 2005. 1 vidéodisque (DVD), (18 min) + brochure d'accompagnement.

- *Le verrouillage d'un équipement se fait à l'aide d'un cadenas placé sur les sources d'énergie. L'étiquetage se fait en apposant une étiquette d'avertissement. Ces deux procédures sont maintenant utilisées ensemble afin d'assurer la protection des travailleurs. Il faut verrouiller à chaque fois qu'on effectue des travaux d'entretien sur une machine ou sur un équipement. Les cadenas et les étiquettes doivent être placés sur toute source d'énergie qu'elle soit hydroélectrique, pneumatique, mécanique, cinétique, chimique ou thermique. Il faut suivre les étapes suivantes lors de la procédure de verrouillage: identifier les sources d'énergie principales, mettre à l'arrêt, isoler l'équipement de toute source d'énergie, placer les cadenas et les étiquettes, contrôler l'énergie emmagasinée et enfin isoler les lieux et avvertir les autres employés. À la fin, on trouve un quiz composé de situations de travail non sécuritaires et auquel il faut trouver les réponses. (Aussi disponible en vidéocassette à la cote VC-001460)*

[Cote : DV-340002]

**Coastal Video Communications. Attention : verrouillez pour vivre.** Belleville, Ont. : Electrolab, [199?]. 1 vidéocassette (21 min) ; 1/2 po (VHS).

- *Analyse les causes de quatre accidents impliquant une méthode de cadenassage déficiente ou inexistante : aciérie, cisaille mécanique, monte-charge dans une industrie textile, mauvaise méthode d'entretien d'un panneau de distribution électrique, mauvaise méthode dans une usine pétrochimique impliquant des liquides et gaz chauds. Donne des exemples de bonnes méthodes. Démontre l'importance d'utiliser une méthode et d'employer la plus adéquate. (Aussi disponible sur DVD à la cote VC-000622)*

[Cote : DV-000027]

**Coastal Video Communications. Verrouillage et étiquetage des sources d'énergie.** Belleville, Ont. : Electrolab, 1990. 1 vidéocassette (27 min) ; 1/2 po (VHS).

- *La première partie traite des sources d'énergie (électrique, mécanique, hydraulique, pneumatique, chimique, thermique, etc.) et des principes de base pour les contrôler par une bonne méthode de verrouillage et d'étiquetage. La seconde partie explique les six étapes de cette méthode : préparation et mise hors service, isolement de l'équipement, installation des dispositifs de verrouillage/étiquetage, contrôle des énergies emmagasinées et vérification de l'isolement de l'équipement. Explique la méthode de retrait des cadenas.*

[Cote : VC-000573]

**Farm Safety Association. Agricultural lockout/tagout.** Guelph, Ont. : Farm Safety Association, [2000?]. 1 vidéocassette (6 min) ; 1/2 po (VHS).

- *Courte présentation sur l'importance de l'utilisation d'une méthode de cadenassage dans le milieu agricole. La procédure doit être écrite, comprise par les employés et appliquée. Elle doit aussi être connue des sous-traitants. Les sources d'énergie doivent être identifiées : circuits électriques, systèmes hydrauliques et à air comprimé, système à gravité, etc. On y explique également comment utiliser les cadenas.*

[Cote : VC-001750]

**Industrial Accident Prevention Association (Ontario) ; Liftow limitée. Lockout tagout.** Toronto : IAPA, 2001. 1 vidéocassette (27 min) ; 1/2 po (VHS) + guide du participant et guide du formateur.

- *Vidéocassette expliquant la notion de cadenassage, opération obligatoire de par la loi ontarienne. Elle illustre par des cas concrets des accidents survenus à des travailleurs décédés à la suite du manque de verrouillage de la source d'énergie. Il n'est pas suffisant de couper l'énergie simplement à l'aide d'un bouton. Il faut absolument apposer un cadenas pour verrouiller la source d'énergie. Il existe d'autres formes d'énergie aussi dangereuses que l'énergie électrique. Citons l'énergie hydraulique, l'énergie thermique, l'énergie pneumatique, etc. Il existe aussi différentes sortes de cadenas. On explique aussi la procédure pour appliquer la politique de cadenassage dans une industrie. À la fin, on trouve un quiz portant sur tous les sujets traités dans la vidéocassette.*

[Cote : VC-001453]

**Summit Training Source. Lockout/tagout authorized employees.** Grand Rapids, Mich., Summit Training Source, [200?]. 1 vidéocassette (15 min), 1/2 po (VHS).

- Présentation sur les méthodes sécuritaires de cadenassage . La première partie porte sur la définition d'un employé autorisé, puis on explique comment se préparer au cadenassage. Les méthodes sécuritaires et les procédures à suivre sont détaillées ainsi que les procédures additionnelles : travaux impliquant plusieurs travailleurs (un cadenas par travailleur et utilisation d'un boîtier de sécurité "Lock Box") ainsi que les travaux impliquant des sous-traitants ou des entrepreneurs.

[Cote : VC-001710]

**Summit Training Source. Lockout/tagout [for] affected employees.** Grand Rapids, Mich. : Summit Training Source, 2004. 1 vidéocassette (14 min) ; 1/2 po (VHS) + 1 guide du travailleur.

- *Vidéo illustrant l'importance des procédures de verrouillage et d'identification des sources d'énergie. Importance de connaître les rôles et la responsabilité de chaque travailleur dans l'entreprise.*

[Cote : VC-001656]

## Formations sur le cadenassage

### **Associations sectorielles paritaires (ASP)**

---

Les **associations sectorielles paritaires (ASP)** sont des organismes autonomes et paritaires, sans but lucratif, fondées et administrées par des associations d'employeurs et de travailleurs. Elles ont pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant aux secteurs d'activités qu'elles représentent des services de formation, d'information, de recherche et de conseil.

Les ASP suivantes offrent de la formation dans le domaine du cadenassage. Il est conseillé de visiter régulièrement les sites Internet de ces associations, de manière à obtenir l'information la plus exacte et à jour sur les formations offertes.

#### **ASP – Affaires municipales**

715, rue Square-Victoria, bureau 710

Montréal (Québec) H2Y 2H7

Tél. : 514 849-8373

Ou sans frais 1 800 465-1754

Télec. : 514 849-8873

Site Internet : <http://www.apsam.com/>

**Lien menant vers la formation en cadenassage :**

<http://www.apsam.com/site.asp?page=element&nIDElement=2308>

#### **ASP – Affaires sociales**

5100 rue Sherbrooke E, bureau 950

Montréal, Québec H1V 3R9

Tél. : 514 253-6871

Télec. : 514 253-5443

Site Internet : <http://www.asstsas.qc.ca/>

**Lien menant vers la formation en cadenassage :**

[http://www.asstsas.qc.ca/francais/formation/liste\\_des\\_formationen/cours\\_cadenassage.html](http://www.asstsas.qc.ca/francais/formation/liste_des_formationen/cours_cadenassage.html)

#### **ASP - Construction**

7905, boul. Louis-H. Lafontaine, bureau 301

Anjou (Québec) H1K 4E4

Tél : (514) 355-6190

Ou sans frais 1 800-361-2061

Télec. : (514) 355-7861

Site Internet : <http://www.asp-construction.org/>

**Lien menant vers la formation en cadenassage :**

<http://www.asp-construction.org/page.aspx?idpage=162>

**ASP – Fabrication d'équipement de transport et de machines**

3565 rue Jarry E., bureau 202

Montréal (Québec) H1Z 4K6

Tél : 514 729-6961

Ou sans frais 1 888 527-3386

Télé. : 514 729-8628

Site Internet : <http://www.asfetm.com/>

**Lien menant vers la formation en cadenassage :**

[http://www.asfetm.com/Primavera/Default.aspx?page=calendrier\\_sessions](http://www.asfetm.com/Primavera/Default.aspx?page=calendrier_sessions)

**ASP - Fabrication de produits en métal et produits électriques**

2271, rue Fernand-Lafontaine, bureau 301

Longueuil (Québec) J4G 2R7

Tél : (450) 442-7763

Télé. : (450) 442-2332

Site Internet : <http://www.aspme.org/>

**Lien menant vers la formation en cadenassage:**

<http://www.aspme.org/upload/pdf/dCcadenas.pdf>

**ASP – Secteur Imprimerie et activités connexes**

7450 boul. des Galeries d'Anjou

Anjou (Québec) H1M 3M3

Tél. : 514 355-8282

Télé. : 514 355-6818

Site Internet : <http://www.aspimprimerie.qc.ca/index.asp>

**Lien menant vers la formation en cadenassage:**

[http://www.aspimprimerie.qc.ca/fichier/formation/Syl\\_Cadenassage.pdf](http://www.aspimprimerie.qc.ca/fichier/formation/Syl_Cadenassage.pdf)

**ASP – Secteur transport et entreposage**

6455, rue Jean-Talon E., bureau 301

Montréal (québec) H1S 3E8

Tél. : 514 955-0454

Ou sans frais : 1 800 361-8906

Télé. : 514 955-0449

Site Internet : <http://www.aste.qc.ca/>

**Lien menant vers la formation en cadenassage:**

<http://www.aste.qc.ca/WWW/Section.aspx?SEC=8>

**Préventex - Association paritaire du textile**

2035, avenue Victoria, bureau 203

Saint-Lambert (Québec) J4S 1H1

Tél : (450) 671-6925

Télé. : (450) 671-9267

Site Internet : <http://www.preventex.qc.ca/>

**Lien menant vers la formation en cadenassage:**

[http://www.preventex.qc.ca/fr/formations\\_liste.asp](http://www.preventex.qc.ca/fr/formations_liste.asp)

Cette liste est extraite de la base de données ISST accessible par Internet à l'adresse suivante : <http://centredoc.csst.qc.ca/>

Pour nous joindre :                    1199, rue de Bleury, 4<sup>e</sup> étage  
    Montréal (Québec) H3B 3J1  
    (514) 906-3760 ; 1-888-873-3160  
    [documentation@csst.qc.ca](mailto:documentation@csst.qc.ca)